



Améliorer les régimes fonciers, améliorer la vie

2016: mettre en œuvre les Directives volontaires

Mise à jour des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Quatre ans après l'approbation des Directives volontaires par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en tant que consensus global pour l'amélioration des régimes fonciers, ses principes et processus continuent à

être des sources d'inspirations pour agir. Gouvernements, société civile et secteur privé se sont largement appropriés les Directives volontaires. Elles constituent également un cadre impartial ouvrant à de nouvelles discussions sur les régimes fonciers, au développement de nouvelles compétences et à l'élaboration participative de nouvelles politiques foncières.

Différents exemples d'amélioration des régimes fonciers en Afrique, Asie, Europe et Asie centrale et Amérique latine sont ici présentés. Ces expériences ont été soutenues par la FAO, en collaboration avec des partenaires financiers tels que la Belgique, l'Union européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et le Royaume-Uni. De nombreux exemples similaires existent.

La Sierra Leone adopte une politique foncière pour améliorer la gouvernance

La nouvelle politique foncière nationale de la Sierra Leone reflète les Directives volontaires tant au niveau du processus d'élaboration que du contenu, qui intègre des références aux Directives dans près de 90 paragraphes. Le processus, incluant les diverses parties prenantes, en a assuré une large assimilation au niveau national. Il existe également une forte volonté politique et un engagement national d'utiliser les Directives volontaires : un groupe de travail interministériel réunit cinq ministères (agriculture, forêt et sécurité alimentaire ; terres, aménagement du territoire et environnement; pêche et ressources marines; justice; et gouvernement local et développement rural). Il est soutenu par un comité de pilotage, un groupe de travail technique et un secrétariat. Il est chargé de guider la révision foncière au niveau juridique, politique et institutionnel, d'examiner et de valider les recommandations et d'élaborer des plans de mise en œuvre.

La Sierra Leone a démontré son engagement à travers un accord de partenariat signé avec l'Allemagne et la FAO, qui cible l'utilisation des Directives volontaires pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers appliqués aux terres, aux pêches et aux forêts, en traitant des questions transversales telles que le genre, les mécanismes de recours et le cadre juridique.



La politique foncière de la Sierra Leone a été soutenue par une revue juridique et politique s'appuyant sur les Directives volontaires. Cela a également encouragé des révisions de la politique des pêches, de la stratégie de développement de la pêche, de la législation sur l'enregistrement des terres, ainsi que des textes juridiques sur la faune et la conservation, la foresterie, le caoutchouc et les zones humides.





La société civile favorise les possibilités d'apprentissage

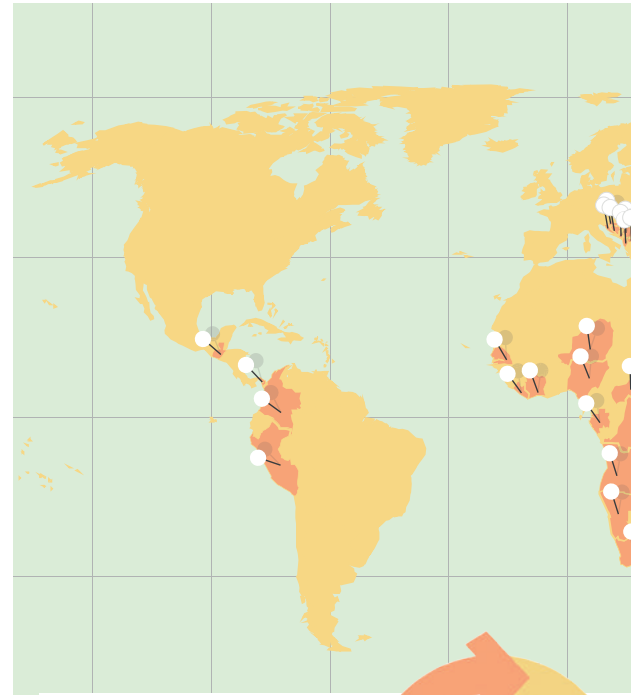
“ Suite à cette formation, un cadre de concertation a été mis en place avec la société civile afin que la prochaine loi soumise au Parlement puisse être analysée en utilisant le cadre des Directives volontaires avec le soutien de la société civile (Sénégal),”

Entre 60 et 100 personnes par pays ont été formées comme formateurs et 200 à 2 500 personnes ont été sensibilisées par le biais de réunions, de programmes radio, de vidéos et de bulletins d'information.

Un programme de développement des capacités soutenu financièrement par la Belgique a été mis en œuvre dans sept pays: le Guatemala, le Malawi, le Myanmar, le Népal, le Niger, le Sénégal et l'Afrique du Sud, afin d'accroître l'utilisation des Directives volontaires par la société civile. Des activités de formation flexibles permettent aux participants d'engager une réflexion sur la mise en œuvre des Directives volontaires. En Afrique du Sud, des personnes de différents secteurs travaillent ensemble pour trouver des solutions à des problèmes communs. Au Sénégal, la formation a permis au comité de pilotage de développer sa capacité d'élaborer un plan d'action soutenant le processus de réforme foncière. Au Guatemala, la formation a permis à la société civile de s'organiser en réseau en faveur de la gouvernance des régimes fonciers.

Les programmes de formation réunissent des organisations nationales et internationales. Les partenaires nationaux contrôlent les activités de formation et de suivi, en adaptant les programmes aux besoins locaux et en renforçant leurs réseaux sur les régimes fonciers. Les initiatives nationales utilisent une formation modulaire qui a été développée et testée par la FAO et le FIAN dans chaque pays participant, à partir du *Manuel populaire des Directives volontaires pour la gouvernance des régimes fonciers. Guide pour la promotion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.*

Activités développées dans le monde



La carte met en évidence les pays où la FAO et les partenaires financiers ont soutenu des initiatives qui vont de la sensibilisation sur la façon dont les personnes peuvent utiliser les Directives volontaires à l'élaboration de nouvelles politiques et lois.

47
PAYS

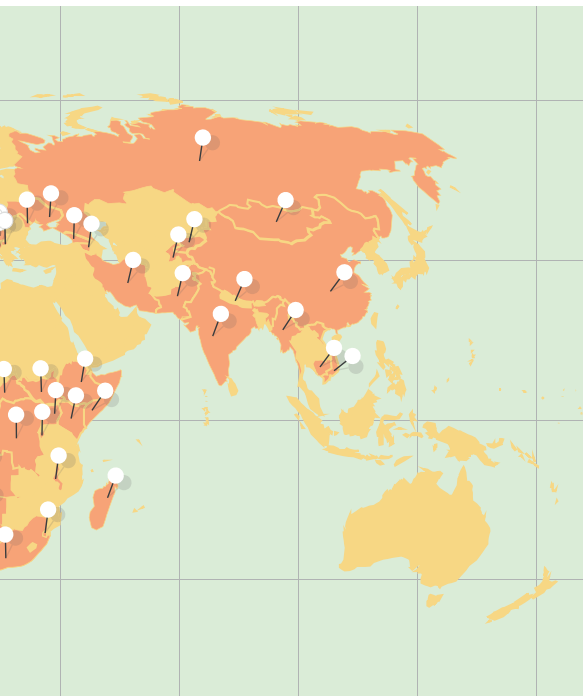


Développer les capacités pour améliorer le foncier en relation aux pâturages dans la République kirghize

Le développement des capacités au sein des comités de pâturage de cinq communautés de la République kirghize a permis d'accroître la participation des membres de la communauté en matière de gouvernance des pâturages et a réduit les différends et les conflits entre les utilisateurs des pâturages. Les bénéfices directs tirés par les communautés ont été l'amélioration des taux de recouvrement des frais de pâturage. Les comités de pâturage reçoivent désormais le soutien actif des autorités locales, qui reconnaissent leur rôle dans le développement économique local.

Les membres du comité ont acquis des connaissances et des compétences au niveau de la mise en œuvre de la loi sur les pâturages de 2009, qui a décentralisé l'utilisation et la gestion

durable des pâturages qui assurent la sécurité alimentaire pour 65 pour cent de la population kirghize. Les Directives volontaires ont été intégrées dans le travail de ces comités qui inclut notamment des évaluations de l'équité entre les genres. Les participants ont appris comment impliquer les communautés, résoudre les conflits, collaborer avec les autorités locales et les entreprises privées, ainsi qu'à établir des procédures participatives et transparentes pour l'allocation annuelle des pâturages aux éleveurs. Ils ont acquis des compétences en matière de cartographie et de suivi concernant la capacité de pâturage, la réalisation d'inventaires et d'évaluation des pâturages, de même que de conception et de mise en œuvre de la gestion des pâturages et des plans d'investissement.



Le Sénégal crée un forum pour la réforme du régime foncier

Une plate-forme nationale multi-parties prenantes sur les Directives volontaires, soutenue par un comité de pilotage, a été créée comme un lieu de dialogue inclusif sur la réforme foncière au Sénégal. Lancée en 2014, avec le soutien financier de la France et de l'Italie, elle s'inscrit en continuité avec les précédents efforts pour un accès équitable aux ressources naturelles, débutés dans les années 1990. Les Directives volontaires servent à la fois à la Commission Nationale de la Réforme foncière et à la société civile et fournissent un cadre pour la consolidation des divers intérêts sur la gouvernance de la terre. La diffusion et la mise en œuvre des Directives volontaires sont appuyées par le processus de réforme en cours. Le dialogue inclusif à plusieurs niveaux a soutenu les processus de gouvernance locale avec des activités pilotes qui constituent une amélioration notable sur le terrain.



Le Guatemala adopte un cadre politique visant à améliorer la gouvernance foncière

La nouvelle politique de gouvernance foncière du Guatemala a cherché à intégrer les principes des Directives volontaires en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les zones rurales, en particulier dans les communautés autochtones et de promouvoir la stabilité, les investissements et la croissance dans le secteur agricole. Elle porte sur la sécurité foncière et le renforcement des systèmes fonciers et de gestion communautaires autochtones, la reconnaissance et la promotion des droits des femmes. Cette nouvelle politique cherche aussi à faciliter l'accès des petits agriculteurs et des communautés autochtones aux moyens de production. Elle favorise également l'intégration des zones rurales dans l'économie nationale.

Les principales parties prenantes connaissent maintenant davantage les Directives volontaires grâce aux formations faites au personnel des institutions chargées de la politique foncière pour améliorer leurs capacités et aux organismes gouvernementaux concernés (Secretaría de Asuntos Agrarios, Comisión Presidencial de Desarrollo Rural). Ceux-ci ont aussi reçu une assistance technique lors de l'examen et de la formulation de la politique foncière.

L'enregistrement des droits fonciers en Ouganda

L'Ouganda travaille avec les autorités locales et la société civile afin de reconnaître les droits coutumiers et afin que le régime foncier forestier intègre les Directives volontaires. Il bénéficie en cela du soutien financier du Royaume-Uni (DFID).

Les autorités locales du district de Kasese, en collaboration avec les gouvernements centraux et de district et avec une université, délivrent des certificats de propriété coutumière en ciblant plus particulièrement les femmes et les groupes vulnérables. Elles signalent que la sécurité foncière s'est améliorée et que les conflits fonciers ont diminué. Le logiciel libre d'accès 'Open tenure' permet d'utiliser l'imagerie satellitaire pour la délivrance de ces certificats, améliorant la transparence et la qualité des données.

Une formation pour la préparation de plans de gestion des forêts et d'autres documents nécessaires à l'enregistrement des droits forestiers a été fournie aux communautés pilotes (Masindi, Lamwo et Bushenyi) et à des propriétaires forestiers privés. Le gouvernement a sensibilisé la société civile et les partenaires, les associations communautaires, les propriétaires de forêts privées et les citoyens sur les questions foncières par le biais d'émissions de radio, de messages ponctuels, de sketches de théâtre et d'ateliers.

Kasese est le seul district à avoir délivré des certificats de propriété coutumière. Un système a été mis en place pour l'enregistrement et la gestion des certificats. Plus de 4 600 certificats ont été validés et insérés dans la base de données. Les premières forêts communautaires et privées ont été enregistrées en Ouganda en 2014, bien que les lois reconnaissent le foncier forestier depuis près de 14 ans.





Intégrer le travail sur les Directives volontaires au cadre et aux Directives en Afrique

Les capacités des pays ont été renforcées en vue de mettre en relation les Directives volontaires avec les Directives sur les politiques foncières en Afrique (F&G) de l'Initiative de politique foncière en Afrique (LPI), afin de promouvoir au niveau panafricain des politiques foncières efficaces et d'assurer un accès équitable et sécurisé à la terre. Les deux instruments sont étroitement liés : le LPI a fourni aux négociateurs des pays africains une assistance technique basée sur les F&G lors des négociations des Directives volontaires. Leurs mises en œuvre conjointes ont été entérinées par un protocole d'accord entre la FAO et l'UNECA (hôte du LPI), avec le financement de la Suisse et de l'UE. Un soutien transversal est fourni à des projets dans 10 pays (Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Niger, Somalie, sud-Soudan et Swaziland) d'une manière telle qu'elle leur permette d'apprendre des expériences des uns et des autres grâce à une plate-forme de gestion des connaissances sur Internet et à des réunions entre eux.

Le Myanmar organise des consultations pour affiner sa politique d'utilisation des terres

La politique de régime foncier du Myanmar, adoptée en janvier 2016, est conforme aux normes internationales et plus particulièrement aux Directives volontaires. Elle reflète les multiples intérêts des parties prenantes pris en compte lors d'un processus consultatif et participatif qui a duré deux ans. Cette politique reflète la transition sans précédent du Myanmar. En effet, le gouvernement en a prorogé le processus reflétant l'importance accordée aux consultations. Elle porte sur les cadres de gouvernance pour l'administration des ressources et met l'accent sur le renforcement de la sécurité foncière, prend en compte les petits agriculteurs, les communautés ethniques, les femmes et les autres groupes vulnérables. Elle orientera l'élaboration d'une législation foncière globale.

Les travaux ont commencé en 2012 avec la mise en place d'un dialogue national sur les régimes fonciers et les droits d'utilisation des terres. En octobre 2014, le Gouvernement a lancé un projet politique afin de recueillir les commentaires du public et organisé des consultations dans toutes les régions du pays. Le soutien financier du Royaume-Uni (DFID) et de la Belgique a favorisé l'utilisation par la société civile et les organisations de base des Directives volontaires et a permis d'évaluer les capacités lorsque les parties prenantes du gouvernement et de la société civile ont testé leurs capacités. Ce travail a contribué à l'assimilation des Directives ainsi qu'à la participation et a créé une dynamique pour la mise en œuvre d'autres activités.

Enregistrer les droits fonciers avec le logiciel 'Open source'

Le logiciel *Open source* fournit un moyen abordable d'enregistrer les droits fonciers en accord avec les principes des Directives volontaires. *Open tenure* est utilisé au Guatemala avec un serveur communautaire sur le réseau pour fournir des documents numériques à travers l'enregistrement sur le terrain des droits fonciers communautaires et de leurs limites territoriales. Il est également utilisé en Ouganda pour établir un système numérique pour enregistrer et gérer les informations sur les certificats de propriété coutumière. Au Nigéria, les certificats sont enregistrés numériquement avec *Open tenure* puis intégrés à une carte cadastrale numérique conservée dans SOLA et le système d'enregistrement systématique SOLA - une application d'Open source utilisée pour soutenir la modernisation des actes d'enregistrement. Le logiciel a été développé avec le soutien financier de la Finlande et du Royaume-Uni (DFID).



CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES par ordre d'apparition

- ©FAO / Sergey Kozmin
- ©FAO / Yasuyoshi Chiba
- ©FAO / Sergey Kozmin
- ©FAO / Desirey Minko
- ©FAO / Sergey Kozmin
- ©FAO / Yasuyoshi Chiba
- ©FAO / Sebastian Liste
- ©FAO / Aris Mihich
- ©FAO / Olivier Asselin
- ©FAO / Giulio Napolitano
- ©FAO / A.K. Kimoro
- ©FAO / Giulio Napolitano
- ©FAO / Olivier Asselin
- ©FAO / Sebastian Liste
- ©FAO / Marco Longari



VG-Tenure@fao.org
www.fao.org/nr/tenure/fr